



(EXTRAIT DE L'ARRETE D'OUVERTURE
N°2018-03-CONC DU 30 JANVIER 2018)



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'examen professionnel :

D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Par ailleurs, les candidats sont autorisés, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, à subir les épreuves de l'examen professionnel d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe au plus tôt un an avant de remplir les conditions pour figurer sur un tableau d'avancement, c'est-à-dire au plus tard au 31 décembre 2019.

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 20 mars 2018 au 11 avril 2018 ¹

Date limite de dépôt des candidatures : 19 avril 2018 ²

Date des épreuves écrites : 18 octobre 2018. L'épreuve écrite se déroulera dans le département de l'Eure. Le (ou les) centre(s) d'examen prévu(s) à cet effet est (ou sont) Bernay, Gravigny, Pacy sur Eure, Val de Reuil, Evreux et/ou le centre de gestion de l'Eure. Ce (ou ces) dernier(s) sera (ou seront) déterminé(s) en fonction du nombre de candidat admis à concourir à cet examen professionnel.

Modalités d'inscription

➤ **Retrait des dossiers d'inscription** : du **20 mars 2018 au 11 avril 2018**³ :

❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription).

Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers⁵, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 274,

❸ Soit par voie postale⁵ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).

→ Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte

➤ **Retour des dossiers d'inscription** : **le 19 avril 2018 dernier délai**.

- Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure⁵
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure⁴

MISE EN GARDE : L'inscription à l'examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale).

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

L'adresse du CDG 27 :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'EURE
10 bis rue du Docteur Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30
Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

¹ Cachet de la poste faisant foi

² Voir Article 5 du présent arrêté : Modalités d'inscription

³ Minuit

⁴ Aux heures d'ouverture (voir ci-dessus)

⁵ Cachet de la poste faisant foi